

---

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1999-2000

---

2 décembre 1999

---

ENTENTE

ENTRE LE PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE  
DE BELGIQUE  
ET LE PARLEMENT DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA  
INSTITUANT UN COMITE MIXTE  
DE COOPERATION INTERPARLEMENTAIRE (1)

---

RESOLUTIONS

ADOPTÉES PAR LE COMITE MIXTE  
EN SA DIXIÈME SESSION

Bruxelles, décembre 1999 (2)

---

(1) Voir Doc. Conseil n° 160 (1984-1985) n° 1.  
Voir Doc. Conseil n° 47 (1985-1986) n° 1.  
Voir Doc. Conseil n° 95 (1986-1987) n° 1.  
Voir Doc. Conseil n° 42 (1988-1989) n° 1.  
Voir Doc. Conseil n° 87 (1988-1989) n° 1.  
Voir Doc. Conseil n° 198 (1990-1991) n° 1.  
Voir Doc. Conseil n° 97 (1992-1993) n° 1.  
Voir Doc. Conseil n° 40 (1995-1996) n° 1.  
Voir Doc. Conseil n° 227 (1997-1998) n° 1.  
(2) Voir composition des délégations en page 3.

Les délégations de la République et Canton du Jura et de la Communauté française, Wallonie-Bruxelles, réunies au sein du Comité mixte de coopération interparlementaire, ont tenu, à Bruxelles, leur 10<sup>e</sup> session sous la présidence de M. Taminiaux, président du Parlement de la Communauté française et de M. Froidevaux, président du Parlement de la République et Canton du Jura.

Les deux délégations ont procédé à un échange d'informations sur la situation politique et institutionnelle en Communauté française et dans la République et Canton du Jura.

Les deux délégations ont procédé à un échange d'informations et à un large débat sur le thème de la promotion de la santé et la médecine préventive ainsi que sur le thème de la politique des musées.

#### Résolution n° 1

##### Promotion de la santé et médecine préventive

Considérant que la Communauté française et la République et Canton du Jura sont concernés par les débats relatifs au Cycle du Millénaire;

Considérant l'importance du contrôle démocratique sur les secteurs de l'éducation et de la santé en vue d'assurer à chacun une accessibilité effective à ces services;

Le Comité mixte,

Ayant entendu les exposés des délégations de la Communauté française et du Parlement de la République et Canton du Jura sur la promotion de la santé et la médecine préventive;

Ayant décidé, parmi les matières discutées, d'accorder la priorité au phénomène de consommation de drogues y compris au sein des établissements scolaires;

Constatant également les difficultés croissantes des familles à faire face, seules, aux problèmes créés par les maladies sexuellement transmissibles dans la vie affective et sexuelle de leurs enfants adolescents;

Recommande au Gouvernement de la République et Canton du Jura et au Gouvernement de la Communauté française;

D'entreprendre des études sur les possibilités d'une meilleure implication de l'école et de ses services sociaux et de santé spécifiques dans

la prévention et la prise en charge des problèmes de santé physique et psychologique, en particulier des adolescents;

De renforcer, plus spécialement dans l'enseignement secondaire, les campagnes d'éducation sanitaire prévenant les risques liés à la drogue ainsi qu'aux maladies sexuellement transmissibles et favorisant l'éducation à une vie sexuelle responsable.

#### Résolution n° 2

##### Politique des musées

Considérant l'importance des institutions muséales en tant que patrimoine collectif, outil pédagogique et instrument d'identité culturelle;

Le Comité mixte,

Ayant entendu les exposés des délégations de la Communauté française, Wallonie-Bruxelles et du Parlement de la République et Canton du Jura (Suisse) sur la politique des musées dans les deux entités;

Recommande au Gouvernement de la République et Canton du Jura et au Gouvernement de la Communauté française

— d'une part, de renforcer le soutien aux initiatives d'animations pédagogiques des institutions muséales, en partenariat avec l'enseignement,

— d'autre part, de développer des synergies entre la politique de la promotion et de l'animation des musées et celle du tourisme, en concertation avec les organismes publics et privés,

— et de favoriser, dans le cadre de l'accord de coopération intergouvernemental, les échanges entre les institutions muséales du Canton du Jura et de la Communauté française.

La délégation du Parlement de la République et Canton du Jura était composée de M. Charles Froidevaux, président du Parlement, M. Pierre-André Comte, président de la commission de Coopération, président délégué du Comité mixte, M. Jérôme Oeuvray, président de la commission Santé, Mme Françoise Cattin, M. René Riat, députés et M. Jean-Claude Montavon, vice-chancelier de l'Etat.

La délégation du Parlement de la Communauté française était composée de M. Taminiaux, président du Parlement, M. Marcel Neven, M. Jean-Marie Léonard, secrétaires du Parlement, Mme Julie De Grootte, députée, M. Christian Daubie, secrétaire général, M. Jean-François Vandewalle, directeur général et directeur du service Commissions et Relations internationales et Mme Christine Malolepszy, conseillère.

